

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV Communcation

## Communiqué de presse

Date 11 mars 2021

## Levée des mesures contre la grippe aviaire

Les mesures visant à protéger les volailles domestiques contre la grippe aviaire sont levées. Elles avaient été ordonnées dans la région du lac de Constance après la mise en évidence du virus H5N4 chez des oiseaux sauvages de la zone frontalière en Allemagne. Jusqu'à présent, deux cas ont été découverts en Suisse. Rien n'indique que le virus soit transmissible à l'être humain.

Le 25 janvier 2021, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), en concertation avec les autorités cantonales, a ordonné des mesures pour protéger les volailles domestiques. Les mesures s'appliquent aux régions bordant le lac de Constance et le Rhin jusqu'au 15 mars et ne sont pas prolongées.

## Des mesures efficaces ont protégé les volailles domestiques

Les mesures se sont avérées efficaces et ont permis de protéger les volailles domestiques de la grippe aviaire. En Suisse, le virus H5N4 a été mis en évidence à deux reprises en février dans le canton de Schaffhouse : chez une mouette et chez une buse variable. Les mesures ordonnées ont permis d'éviter tout contact entre les volailles domestiques et les oiseaux sauvages.

## La propagation est peu probable

Une analyse de la situation montre que, à l'heure actuelle, la grippe aviaire ne se propage ni en Suisse ni dans les zones frontalières des pays voisins. Il faut toutefois continuer de suivre la situation de près.

Par mesure de précaution toujours, les personnes qui trouvent des cadavres d'oiseaux sauvages sont priées de ne pas les toucher et d'en informer le poste de police ou le gardefaune le plus proche. Rien n'indique que le virus du sous-type H5N4 soit transmissible de l'animal à l'être humain.

De plus amples informations sur les mesures à prendre pour protéger la volaille domestique sont disponibles sur le <u>site internet de l'OSAV</u>.

Renseignements : Office fédéral de la sécurité alimentaire et

des affaires vétérinaires (OSAV)

Service médias Tél. 058 463 78 98 media@blv.admin.ch

<u>Département responsable</u> : Département fédéral de l'intérieur DFI